

# BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

Agence GUY HOQUET SAINTE MAXIME  
20 Rue Félix Martin  
83120 Sainte Maxime  
saintemaxime@guyhoquet.com

## TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Prix du bien	Honoraires (TTC)
De 0 à 100 000 €	Maximum 8 %
De 100 001 à 500 000 €	Maximum 7 %
De 500 001 à 1 000 000 €	Maximum 6 %
Au-delà de 1 000 001 €	Maximum 5 %

## LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	Maximum 8 € / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	Maximum 3 € / m <sup>2</sup>

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	Maximum 8 € / m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	Maximum 3 € / m <sup>2</sup>

## GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS STANDARDS	PRESTATIONS OK	PRESTATIONS PREMIUM
Maximum 6 %	Maximum 7 %	Maximum 12 %

La liste des prestations Standards, OK et Premium sont disponibles sur simple demande dans votre agence Guy Hoquet.

Assurance loyer impayé : 2,7 % du montant du loyer chargé.

Mentions légales de l'agence Guy Hoquet

01 / 04 / 2022